

COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC
OFFICE DE TOURISME ET DE COMMERCE D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction

Séance du 24 mai 2022

Date de convocation : 10 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 18

Présents : 11

Votants : 11

Président de séance : Rémi PRIEZ

Secrétaire de séance : Jessica PAYSANT

Titulaires et suppléants présents : Mrs PRIEZ, ROUSSEL, MABIRE, BRETON, LE ROUX, Mmes PHILIPPE, BONNARD, COLLIN, SAUVE, BERTOUT-BARBEY, LE GOFFE

Assistaient à la séance : Mmes PORTHEAULT - OTC, GUILTARD - OTC, PAYSANT - OTC, SAHUT - DGFIP

Titulaires et suppléants excusés : Mmes AUGER, PLAISANCE, BEAUVILLARD, BANDELIER, Mrs MOUQUET, GREMONT

PRÉFECTURE DE L'EURE

Délibération n°10/2022 - Budget 2022 - Constitution de provisions pour charges de personnel

07 JUIN 2022

VU l'instruction comptable M4,

VU la délibération n°04/2022 du 21 mars 2022 - Budget primitif 2022

ARRIVÉE

Parmi les principes généraux de comptabilité, le principe de prudence implique de prévoir dans les charges de l'établissement, la passation de provisions destinées à couvrir les risques et charges que des événements, inhérents à l'activité de l'EPIC, survenus ou en cours, rendent probables.

Trois départs à la retraite doivent intervenir au sein de l'EPIC d'ici 2026 dont deux courant 2024. Ces départs donneront lieu au versement d'indemnités de fin de carrière. A ce jour, il est possible d'estimer le montant des indemnités de fin de carrière qui seront dues à un total de 24 000 € environ pour les trois salariés concernés : Mme Myriam Rossignol, Mme Nadine Guittard et M. Serge Droulez.

Aussi, parallèlement au vote du BP 2022, il s'agit d'acter cette constitution de provision comptable pour risques et charges en anticipation des départs à la retraite de ces trois salariés.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré à main levée à l'unanimité (11 voix pour),

- DE CONSTATER la constitution de provisions pour risques et charges d'un montant de 24 000 € en vue des futurs départs à la retraite à intervenir d'ici 2026.

Certifié exécutoire le 24 mai 2022
Transmis en Préfecture le 03 / 06 / 2022
Publié le 14 / 06 / 2022

Le Président



Rémi PRIEZ